Que faut-il savoir avant de m'engager dans un projet d'installation?



Eléments contextuels pour m'installer ou me structurer

Prendre la suite d'un confrère dans un cabinet permet de :

- Disposer d'un outil de travail immédiatement disponible et opérationnel (locaux, matériel, personnel formé, etc.).
- Acquérir la patientèle de son prédécesseur (les patients conservant bien entendu le libre choix de leur thérapeute).

La reprise d'un cabinet implique de :

- Reprendre les contrats de travail des salariés : la continuité des contrats de travail s'applique légalement, même si l'employeur a changé (prendre en compte le coût en cas de licenciement, l'adaptation des salariés au changement, etc.).
- Veiller au respect des normes d'accessibilité aux personnes handicapées (attention à l'ancienneté des locaux).
- Veiller à toute implication complémentaire que peut entraîner la reprise du cabinet, comme le rachat éventuel des parts dans la société qui lient les médecins (sci, sel, scm).
- Être opérationnel dès l'entrée en fonction, sans temps de « rodage ».

La création d'un cabinet médical permet notamment de :

- Aménager son cabinet et l'équiper selon ses propres besoins et envies.
- Bénéficier d'une grande liberté car tout est à créer.

L'ouverture d'un cabinet impose de :

- Engager des financements conséquents pour l'achat de mobilier, d'équipements médicaux et d'éventuels travaux de mise aux normes du local (normes d'accessibilité aux personnes handicapées notamment).
- Elaborer un plan de financement pour évaluer le montant de ces besoins.
- Solliciter un prêt auprès d'une banque.

Reprendre

un cabinet?

Οu

Créer

un cabinet?